



**Dossier candidature Permis Citoyen
Commune de Bannost-Villegagnon
CHARTRE D'ENGAGEMENT**

L'obtention du permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation des jeunes.

La sensibilisation précoce aux règles du code de la route et à la conduite permet une approche préventive à la sécurité routière.

La commune de Bannost-Villegagnon propose de mettre en place le dispositif « Permis Citoyen » : aide financière visant à favoriser l'accès des jeunes à la conduite accompagnée et au permis de conduire.

La commune de Bannost-Villegagnon s'engage à allouer la somme de 400 euros, à l'auto-école choisie et dans laquelle le jeune est inscrit en échange de 35 heures d'engagement citoyen dans un service de la commune.

Il est convenu ce qui suit :

Entre

M. Mme :

Né(e) le : _____ à _____

Demeurant :

CP : _____ Ville : _____

Tel :

Mail :

Nom du représentant légal (si le/la candidat(e) est mineur(e))

M. Mme :

Demeurant :

CP : _____ Ville : _____

Tel : _____ Mail : _____

ET

La commune de Bannost-Villegagnon,

Représentée par Monsieur Alexandre DE MEULENAERE, Maire,

Mairie - Permis Citoyen – 2 rue de la Gare - 77970 BANNOST-VILLEGAGNON - Tel : 01 64 01 09 78 – email : mairie@bannost-villegagnon.fr

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente charte, ainsi qu'au respect du règlement du dispositif « Permis Citoyen ».

Fait en deux exemplaires, à Bannost-Villegagnon, le

Le jeune et son représentant légal

Le Maire

Nota : un exemplaire sera retourné après signature de M. le Maire.